Prêter / diffuser des films
Les règles à connaître

Droits et usages des films en médiathèque

Bon à savoir

- Photocopies et Reproductions des jaquettes interdites
- Interdit de recevoir un DVD d'un usager en remplacement d'un autre
- Obligation d'acheter / racheter les DVD chez un fournisseur institutionnel
- Dons / ventes interdits

prêt individuel

- Interdit de visionner le film dans la médiathèque individuellement ou collectivement
- Interdit de prêter ses DVD à une autre structure pour diffusion collective
- Usage restreint à celui du cercle familial

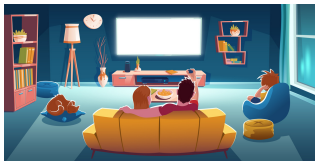

prêt et consultation

Usages

- Prêt individuel dans le cadre du cercle familial
- Visionnage individuel ou en petits groupes d'un film dans la bibliothèque (TV, PC...)
- Animations en direction de publics ciblés

Cadre

- Groupe restreint captif (usagers, scolaires)
- Communication limitée à l'intérieur de la médiathèque
- Diffusion uniquement dans les locaux

- S'acquitter des droits musicaux

Projection publique non commerciale

Conditions

- S'acquitter des droits de projection (valables pour une seule projection à la fois)

- Respecter la réglementation
- S'acquitter des droits musicaux

Cadre

- Bonnes pratiques Non concurrence avec salles de cinéma
- Publicité possible

- Nombre de spectateurs non limité

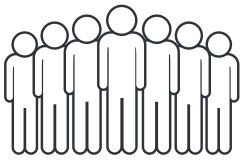

- Projection dans n'importe quel lieu
- Gratuité